

Regard de



EDITO



Chères Couxaises, Chers Couxois,

Cette année, une seule édition de notre bulletin d'informations "Regard de Coux", ce n'est pas le manque de projets, ni le manque d'actions qui nous pénalisent, mais c'est la continuité de cette pandémie qui freine notre rythme de travail pourtant bien soutenu, vous pourrez le constater au fil des pages.

Malgré cela de nombreux travaux ont été réalisés cette année.

Travaux de valorisation du patrimoine, gestion des eaux pluviales sur plusieurs secteurs du territoire, aménagement paysager et de sécurisation dans certains hameaux, sans oublier la rénovation de l'espace cantine à l'école de Masneuf.

Depuis plusieurs mois de nombreuses entreprises sont à pied d'œuvre sur notre commune pour assurer le déploiement de la fibre sous la responsabilité de Ardèche Drôme Numérique.

Nous avons sollicité la Communauté d'agglomération pour obtenir deux lignes de bus supplémentaires, c'est devenu une réalité depuis le mois de septembre, ligne C (Onclaire, Collège) et ligne G (Lyas, Coux RD2, Collège).

La vérité pour nos écoles : l'éducation nationale équilibre les postes en fonction des enseignants disponibles en étant attentive aux besoins des effectifs scolaires. Il est très difficile pour une commune de vivre une fermeture de classe, et pire pour Coux cette année, une fermeture à l'école de Masneuf et une à l'école du village, ce n'est pas le Maire qui prend une telle décision.

Je tiens à saluer l'organisation rapide mise en place par les enseignantes, accompagnées par le personnel scolaire municipal pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions.

Nous avons candidaté à la marque "Petites Cités de Caractère®".

L'objectif de cette marque doit permettre à nos habitants de prendre conscience d'habiter dans un Site Patrimonial Remarquable, une prise de conscience indispensable pour une mobilisation des personnes pour sauvegarder, valoriser notre patrimoine et animer notre cité (voir le dossier détaillé pages 10 et 11). Nous connaissons la décision du jury dans les semaines à venir.

Merci à nos différents partenaires qui nous accompagnent pour la réussite de ce beau projet.

Je salue particulièrement l'engagement de M. Samuel CROS, Maire adjoint, qui a pris à bras le corps ce dossier de valorisation de notre commune. Tous ces travaux, tous ces dossiers imposent une présence forte des élus qui les construisent. Je salue le travail assidu de l'ensemble du personnel, administratif, technique et scolaire.

Je remercie chaleureusement celles et ceux qui ont collaboré pour ce 28e numéro de notre bulletin d'informations.

J'ai une pensée pour tous les bénévoles de nos dynamiques associations. Trop nombreuses ont été les actions annulées depuis plus d'un an. Nous avons hâte de vous retrouver dans vos diverses manifestations qui facilitent les rencontres en favorisant le lien social.

Nous traversons toujours cette crise sanitaire sans précédent. Je veux remercier les élu(e) s, l'ensemble du personnel communal, pour leur travail efficace ainsi que les nombreux acteurs qui contribuent à la qualité de "bien vivre à Coux".

Protégez-vous contre le virus, bien sûr mais aussi contre tout ce que cette épidémie impose à chacun d'entre nous.

Je vous souhaite un agréable moment de lecture et restez connectés à notre actualité en consultant régulièrement le site www.coux.fr

Bien cordialement,
Jean-Pierre JEANNE

MAIRIE DE COUX :

Tél. 04 75 64 22 04

E-mail : mairie@coux-ardeche.fr

Direction de la publication : Jean-Pierre Jeanne

Équipe communication :

B. Chivelas, C. Gagnard, C. Gigon, M. Lecomte, S. Volle

Crédit photos et collaborateurs :

Les élus, les écoles, les Associations.

Maquette et Impression :

imp.cévenole-coux - imprim'vert®. Imprimé sur papier recyclé.



www.coux.fr

RÉALISÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES



▲ Réfection d'un mur en pierres au quartier Masneuf

Une année vient de s'écouler et malgré la crise sanitaire, les services techniques ont oeuvré dans différentes tâches dédiées à la commune et sur l'ensemble de notre territoire. Parmi les photos, vous remarquerez leurs différentes missions qui leur ont été demandées toujours en collaboration avec Mme Christel BRUN.

La réfection d'un mur en pierres, il a été remonté au quartier Masneuf. La réalisation d'un mur en pierre de Lyas sur la place d'Onclaire qui fait suite aux travaux réalisés depuis deux ans.

Il a été posé une barrière en bois de sécurisation au Cros du Roure ainsi qu'une coupe d'eau en bitume.

Afin d'éviter une dégradation de la route quartier Les Bros, le caniveau a été récuré par la société Bernard et Martel, ensuite les services techniques ont façonné un caniveau en béton.

Suite aux travaux d'assainissement à Villeneuve de Coux, il a été créé un massif en fleurs, la plantation d'un lilas et l'entretien du mur en pierres à l'entrée du hameau.

Dans ce quartier, les employés ont restauré les barrières en bois et le nettoyage de l'escalier au haut de Villeneuve.



▲ Cantine de l'École de Masneuf



▲ Au Cros du Roure pose d'une barrière en bois et coupe d'eau en bitume



▲ Casiers pour les enfants à l'école de Masneuf



A l'école de Masneuf, les employés ont fabriqué des casiers pour que nos enfants puissent poser leur casque, vêtement et cartable. Ils ont réparé l'arase du muret de la cour de l'école, avec la création d'une jardinière.

Au cimetière, une allée a été remise en état par nos services en y ajoutant du gravier en 20x20.

La municipalité continue le remplacement des boîtes aux lettres défectueuses ; les dernières en date ont été posées sur le quartier de Masneuf.

Sur le plan paysager, les employés se sont afférés à la taille des mûriers, l'entretien des espaces verts et depuis le 26 avril le débroussaillage de nos chemins communaux.

C'est une de leurs tâches parmi tant d'autres qui prend énormément de temps. Suivant les chemins communaux, ils doivent être en sécurité pour parfaire leur travail, ce qui n'est pas toujours évident.

Cette année, la municipalité a acheté une nouvelle débroussailleuse un peu plus puissante en remplacement du matériel défectueux.



▲ Caniveau quartier Les Bros



▲ Allée du cimetière



▲ Mur d'Onclaire



▲ Remplacement des boîtes aux lettres quartier Masneuf



▲ Nouvelle débroussailleuse



▲ Plantation Villeneuve



▲ Taille entretien haie et taille mûrier



➤ RÉALISÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

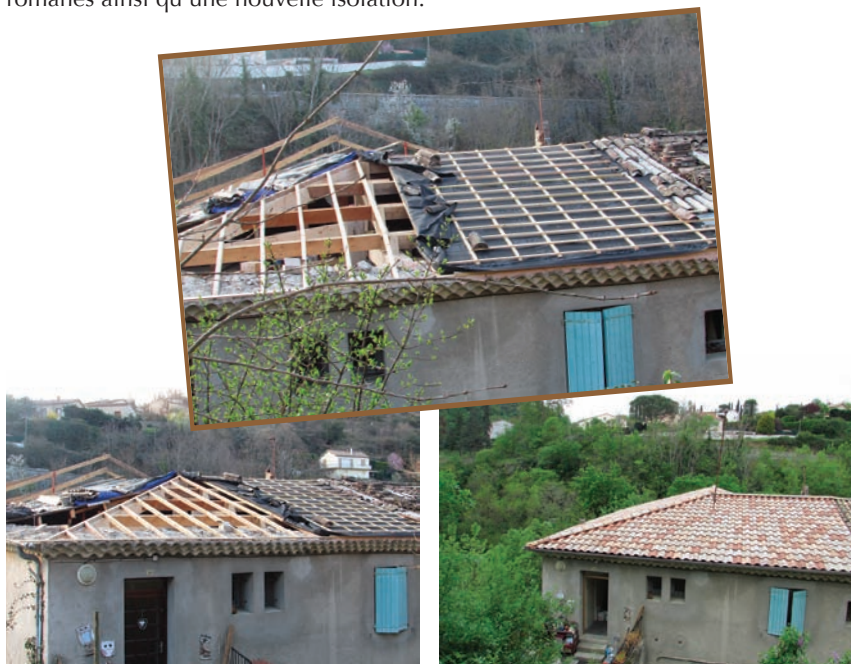
La dégradation d'une partie de la toiture du Fabricou a créé des dégâts intérieurs. Deux employés se sont affairés à la rénovation du logement « LE MÛRIER ». Il a fallu reprendre les plafonds d'une chambre, de la salle à manger et de la cuisine et poser un parquet flottant en PVC.



▲ *Rénovation logement Le Mûrier*

4 ➤ RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES

La dégradation de la toiture d'un appartement du Fabricou, a engagé la municipalité à sa restauration. L'entreprise de maçonnerie SARL LEVEQUE de Coux a été mandatée pour la remise en état par la pose d'une nouvelle charpente et des tuiles romanes ainsi qu'une nouvelle isolation.



▲ *Restauration de la toiture d'un appartement du Fabricou*



▲ *Bar-restaurant du Camping*

Au camping d'Onclaire, l'entreprise GENOVES Chritian de Coux a restauré les voûtes de la salle de jeux et du bar. Ces travaux étaient nécessaires pour la rénovation de notre patrimoine, l'activité du gérant et la réception des estivants. Les gérants du camping, M. et Mme BRASSARD nous informent que « LE BAR-RESTAURANT » du camping est accessible aux extérieurs dans les heures d'ouverture et en précaution de la crise sanitaire.

NOUVELLE ORGANISATION DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Christel et Hélène, connues de tous les habitants, travaillent ensemble depuis une douzaine d'année au sein de la commune. Nous tenons à souligner leur rigueur dans le travail et la connaissance de leur métier. Christel se prépare depuis mi-2021 à occuper prochainement le poste de secrétaire de mairie à la place d'Hélène qui va partir en retraite au début de l'année 2022.

Hélène forme Christel par compagnonnage pour lui transmettre connaissances et mieux connaître l'historique des dossiers.

Ce travail est donc considéré comme un élément clé de la transmission et de l'acquisition des compétences.

Ce sont des employés comme vous qui font de notre organisation ce qu'elle est aujourd'hui.

Merci de donner le meilleur de vous-même chaque jour.



NOUVELLE RECRUE Ce n'est pas un exercice... ni un poisson d'avril



Depuis le 1er avril et ce n'est pas un poisson... deux nouvelles adjointes administratives sont à votre service pour toutes vos démarches au sein de la mairie.

Pas un poisson, bien que Cécilia, 41 ans, vienne de la Marine Nationale... Pas un poisson, même si Elodie, 37 ans, traverse l'Ouvèze pour venir travailler.

Elles sont toutes les deux mères de deux enfants.

Cécilia fait la route chaque jour depuis Montélimar et Elodie depuis Flaviac pour se rendre disponibles à votre écoute au secrétariat-accueil de la mairie... dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Cécilia, ancienne secrétaire militaire, a travaillé 6 mois à la mairie de Montélimar avant de rejoindre l'équipe communale de Coux.

Elodie, quant à elle, a exercé chez un notaire de Privas avant de se rapprocher, encore un peu, du domicile familial grâce à l'ouverture des postes administratifs que proposait la commune de Coux.

Ce binôme vous attend donc, désormais, aux horaires d'ouverture de la mairie.

Elles remplacent Lucie qui a demandé sa mutation pour une autre commune.

Christel occupera prochainement le poste de secrétaire de mairie à la place d'Hélène qui va partir en retraite.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de Coux donne rendez-vous aux 370 Couxois et Couxois de 70 ans et plus pour la traditionnelle journée de distribution des colis le mercredi 22 décembre 2021.

Ils recevront dans les prochains jours une invitation et un coupon-réponse à retourner pour le 8 novembre 2021.

Cette année, les membres du CCAS ont fait preuve d'innovation et leur proposent une alternative surprise !

Surveillez votre boîte aux lettres !



NAISSANCES



GOURSOLLE Maelia, Eleanor
Née le 29 avril 2020 à VALENCE (26)

VOLLE Jules
Né le 19 mai 2020 à AUBENAS (07)

CHALBOS Ange
Né le 29 mai 2020 à AUBENAS (07)

BACAR Naomy
Née le 28 septembre 2020 à VALENCE (26)

JOURDAN-BOURBON Alba, Ninon, Zoé
Née le 21 décembre 2020 à MONTELMAR (26)

DAUTHEVILLE Karl, Paul
Né le 25 décembre 2020 à VALENCE (26)

SOUBRILLARD BAYLE Kéyo, Elio, Nesta
Né le 29 décembre 2020 à AUBENAS (07)

DÉCÈS



MAISONNET Yvon, Marcel
Décédé le 11 février 2020 à MONTELMAR (26)

REMERY Marie-France, Gabrielle (ép. GOUDARD)
Décédée le 24 février 2020 à PRIVAS (07)

SERRE Michel, Louis
Décédé le 9 mars 2020 à COUX (07)

RISSON Bernard, Jean-Paul
Décédé le 13 mars 2020 à PRIVAS (07)

MÉNARD Daniel, Denis
Décédé le 26 mars 2020 à PRIVAS (07)

REILLE Jean, Émile
Décédé le 1er avril 2020 à PRIVAS (07)

MATHIAN Maurice, Louis, Jean
Décédé le 11 avril 2020 à PRIVAS (07)

CHABANIS Françoise, Paulette (ép. GERLAND)
Décédée le 18 juin 2020 à COUX (07)

BACHELET Véronique, Arlette, Jeannine
Décédée le 24 juin 2020 à ROUEN (76)

BOURJA Geneviève, Noémie (ép. SAMBA)
Décédée le 10 juillet 2020 à CREST (26)

LAURENT Simone, Lise, Marie, Arlette (Vve BONHOMME)
Décédée le 15 août 2020 à PRIVAS (07)

REYNIER André, Henri, Charles
Décédé le 25 septembre 2020 à VALENCE (26)

VERNET Jean-Claude, Eugène, Fernand
Décédé le 9 novembre 2020 à COUX (07)

LEVÊQUE Marie-Louise (veuve CARPENTIER)
Décédée le 10 décembre 2020 à CHOMERAC (07)

BLACHIER Jaky, Roland, Yves
Décédé le 13 décembre 2020 à GUILHERAND-GRANGES (07)

RIEU Rolande, Augustine (veuve EL YOUSOUFI)
Décédée le 26 décembre 2020 à LA VOULTE-SUR-RHÔNE (07)

MARIAGE

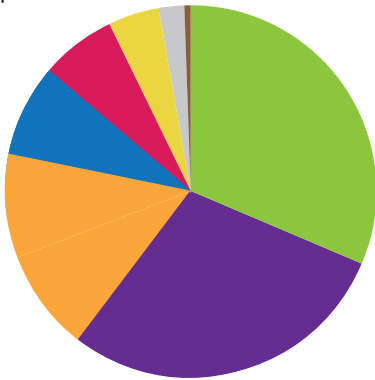


MATHIEU Philippe, Alain, Michel
& CHATELAIN Isabelle, Anne-Marie, Jacqueline
mariés à COUX le 29 septembre 2020

BUDGET PRIMITIF 2021

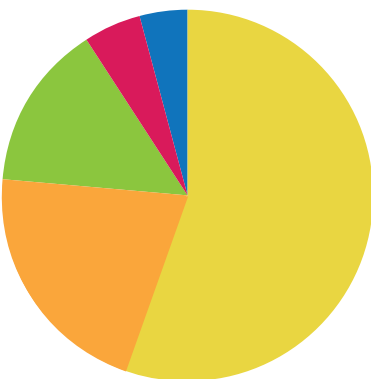
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses



Charges générales	259 241 €
Charges de personnel	435 270 €
Autres charges gestion	123 319 €
Charges financières	48 394 €
Charges exceptionnelles et provision	6 500 €
Dégrèvement TP FNGIR	181 367 €
Amortissements – Écritures	38 021,44 €
Virement vers budget investissement	360 454,76 €

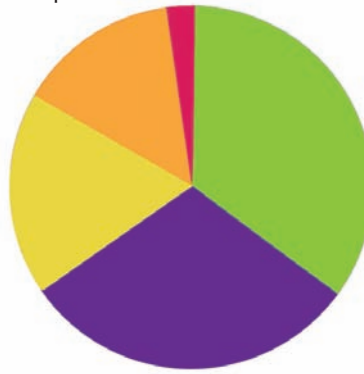
Recettes



Excédents antérieurs	322 676,48 €
Produits des services	59 746 €
Taxes locales	831 954,72 €
Dotations	186 516 €
Autres produits	51 674 €

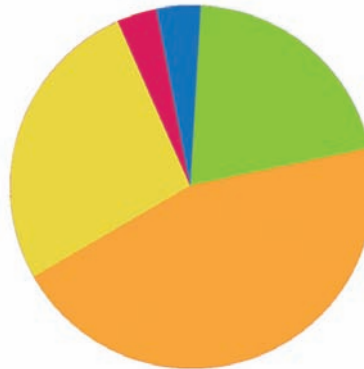
SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses



Déficit antérieur	91 320,97 €
Capital dette et cautionnement	229 084 €
Etudes	51 018 € (dont 6 222 € de RAR)
Fonds de concours	138 472 € (dont 31 331 € de RAR)
Travaux	307 072,20 € (dont 59 025 € de RAR)

Recettes



Virement de la section fonctionnement (autofinancement)	360 454,76 €
Taxes (Résultat affecté / FCTVA / TA)	180 924,97 €
Subventions	36 566 €
Emprunt	201 000 €
Amortissements / Ecritures	38 021,44 €

Le chapitre des fonds de concours comprend entre autre :

- Pour des travaux, en partenariat avec le Département, de mise en sécurité et de création d'arrêt de bus et de trottoirs sur la RD2 sur 3 ans.
- Pour la participation au SDIS pour les travaux du centre de secours de Privas sur 3 ans (environ 29 405€/an).
- Des travaux d'électrification rurale pour 17 000 €

Le chapitre des travaux comprend entre autre :

- Réfection de la façade de l'école de Masneuf : 35 000 €
- Climatisation à l'école de Masneuf : 2 700 €
- Plan numérique pour les écoles : 10 809 €
- Finalisation de la sécurisation des arrêts de cars (Les Bros sur la RD 104) : 30 000 €
- Voirie et diverses reprises d'ouvrages : 101 695,20 €
- Accessibilité bâtiments publics : 20 000 €
- Mise en place d'un portail coulissant pour le bâtiment des services techniques : 19 020 €
- Finalisation des travaux de toiture d'un logement au Fabricou : 23 142 €
- Travaux dans l'Eglise (murs et plafond) : 7 200 €
- Reprise de la voûte du bar du camping : 13 203 €

Les montants présentés ci-dessus sont exprimés toutes taxes comprises (TTC).





Comment vous appelez-vous ?
Florent SOUBRILLARD.

Dites-nous, qui êtes-vous ?

J'ai 37 ans, natif de Privas et passionné par mon département, je suis en charge de la marque de territoire « Émerveillés par l'Ardèche » mais également délégué des parents d'élèves pour la belle école de Masneuf où sont scolarisés mes deux enfants de 5 ans.

Depuis combien de temps et quels éléments de votre vie personnelle, associative ou professionnelle vous ont conduit à COUX ?

Hors de mes études, j'ai toujours habité et travaillé en Ardèche. Alors que je travaillais au Cheylard, j'ai rencontré ma compagne, agent immobilier sur Privas. En 2014, nous avons fait le choix de nous installer sur Coux pour raccourcir mes trajets quotidiens. Malgré mon embauche sur Privas depuis, nous sentant bien dans la commune, nous y avons fait construire.

Présentez-nous votre projet en quelques lignes

Je me sens pleinement impliqué dans la vie couxoise en tant que délégué des parents d'élèves et habitant de la commune, je souhaite rendre au territoire ce qu'il apporte à ma famille. L'école de Masneuf est un exemple du cadre privilégié qui nous accueille et que j'espère pouvoir aider avec les autres parents impliqués, et l'excellente équipe scolaire.

J'aime, j'aime pas... Dans la vie en général ou dans l'actualité, qu'est-ce qui vous motive où vous agace ?

J'aime mes enfants, ma compagne, ma famille, mon cercle proche. Ils sont un moteur et un point de repère au quotidien. J'aime la vie simple à Coux parce qu'elle permet d'assouvir toutes mes passions à proximité : montagne, mer, nature, patrimoine, gastronomie. Un cadre de vie sain propice à l'épanouissement. Je n'aime pas l'injustice et l'irrespect.



Comment vous appelez-vous et qui êtes vous ?
Yvon AURENCHE.

Je suis né le 23 juillet 1937 au hameau de Mure à Flaviac. Je me suis marié en 1963 avec Christiane. Nous avons 2 filles nées en 1964 et 1969 et 5 petits-enfants (3 filles et 2 garçons).

Depuis combien de temps et quels éléments de votre vie personnelle, associative ou professionnelle vous ont conduit à COUX ?

J'ai 83 ans et mon épouse 78 ans, nous habitons actuellement la maison de mes parents où j'ai vécu dès l'âge de 10 ans et dans laquelle, ma maman a créé une épicerie en 1949.

J'ai quitté Coux une première fois pour faire mon service militaire. Pendant cette période j'ai été appelé en Algérie pour le maintien de l'ordre. Au retour, en mai 1960, j'ai été embauché chez FIMOLA, qui est devenu PAYEN, jusqu'en août 1982 comme chauffeur de bus pour le ramassage des ouvriers et magasinier pour le service bobinage.

A partir de juillet 1975 et jusqu'en août 1982 ma femme et moi avons géré le camping municipal avec une épicerie et une agence postale.

Dans le cadre de l'association GRANIC, Groupe Animation Coux, nous avons également tenu pendant 2 ans (1973 et 1974) le mini-golf situé sur le parking du Fabricou.

En 1982, nous avons migré à Valence pour ouvrir un commerce alimentaire jusqu'en 2004. Pendant cette période, j'ai également travaillé au service teinture de la Bonneterie Montagut de Granges et j'ai également été à temps partiel chauffeur de car chez Drôme Car à Valence, devenu CARIANE.

Tout en étant de l'autre côté du Rhône, nous revenions régulièrement à Coux.

Au moment de la retraite nous sommes revenus habiter au village de Coux dans la maison de mes parents.

Présentez-nous votre projet en quelques lignes

Je me suis investi en tant que meunier pour la rénovation du moulin de la Pataudée, limitrophe du camping d'Onclaire, qui nous a rappelé des bons souvenirs de la période de gérants du camping « lors des crues de l'Ouvèze, nous étions parfois réveillés par le bruit de la roue du moulin qui se mettait en marche ».

Nous participons à de nombreuses activités sur la commune et notre activité très régulière est notre jardin chemin de la Jaubernie. Nous espérons bien vivre à Coux et le plus longtemps possible en continuant à produire et récolter nos fruits et légumes naturels.

J'aime, j'aime pas... Dans la vie en général ou dans l'actualité, qu'est-ce qui vous motive où vous agace ?

Ce n'est pas de moi. Je ne me rappelle pas où je l'ai vu, lu ou entendu ? Mais c'est vrai... et de partout.

On peut faire croire n'importe quoi à tout le monde tout le temps. On peut faire croire n'importe quoi à tout le monde un certain temps. Mais on ne peut pas faire croire n'importe quoi à tout le monde tout le temps.

A MÉDITER...

↳ DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Des réponses aux questions les plus courantes

Combien coûte le raccordement ?

Le raccordement de votre logement est gratuit car il est financé par vos collectivités et l'État. Néanmoins, certains opérateurs peuvent vous proposer des prestations complémentaires payantes pour la mise en service de vos équipements et des prestations non obligatoires, qu'il vous appartient d'accepter. Renseignez-vous auprès des différents Fournisseurs d'Accès Internet pour connaître les offres disponibles.

Comment résilier mon abonnement internet actuel ?

Votre nouvel opérateur FAI peut se charger de cette démarche auprès de votre ancien opérateur. Vous pouvez également conserver un abonnement ADSL si vous le souhaitez. Le réseau fibre et le réseau ADSL sont indépendants l'un de l'autre.

Quels sont les abonnements fibre ?

Le montant varie en fonction des opérateurs et des services inclus. Comparez les offres avant de faire votre choix.

Quels sont les débits permis par la fibre ?

La fibre permet des débits allant jusqu'au Gigabit/sec (contre moins de 30 Mbit/sec pour l'ADSL). Comparez les offres disponibles des différents opérateurs.

Y a-t-il une exclusivité de commercialisation d'un ou plusieurs opérateurs ?

Non il n'existe pas d'exclusivité, le réseau ADN est un réseau ouvert à tous les opérateurs dans les mêmes conditions de neutralité. Il est possible cependant que tous les opérateurs ne soient pas présents dès l'ouverture à la commercialisation. Vous pourrez ensuite changer d'opérateur à tout moment en fonction de votre période d'engagement.

Quel est le délai d'attente pour mon raccordement ?

Les délais sont variables selon le type de raccordement (aérien, souterrain, immeuble). Ces travaux prennent généralement quelques semaines, mais peuvent être plus longs selon les situations : habitation éloignée du réseau, problème de conventionnement, autorisations administratives, besoin de matériels spécifiques, etc.

En cas de problème de connexion, à qui dois-je m'adresser ?

Une fois votre abonnement souscrit, votre opérateur reste votre contact privilégié en cas de problème avec votre connexion ou votre box.



La fibre bientôt disponible sur l'ensemble de la commune de COUX

La fibre est arrivée sur la partie Est de la commune, elle se déploie progressivement sur l'ensemble de la commune. Afin de vous expliquer la démarche pour vous raccorder au réseau, quoi faire en cas d'inéligibilité et vous présenter le calendrier d'ouverture, le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique et ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ont organisé une réunion publique d'ouverture commerciale le jeudi 2 septembre 2021.

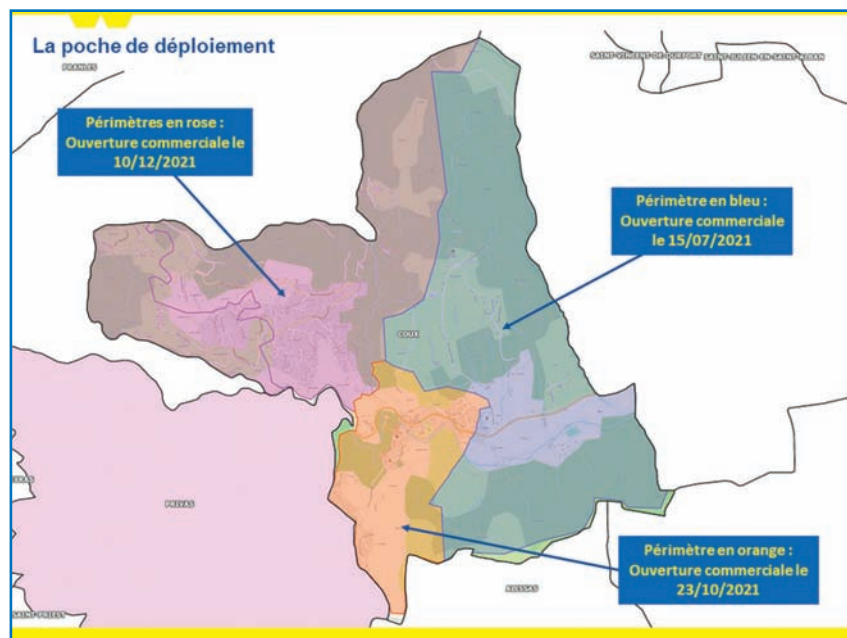
Testez votre éligibilité sur www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite pour savoir si vous êtes concernés. Le résultat doit afficher : "Arrivée des opérateurs", "Travaux toujours en cours" ou "déploiement à venir".

POUR TOUTE QUESTION :

- consultez la FOIRE AUX QUESTIONS d'ADN : www.ardechedromenumerique.fr/faq
- contactez la HOTLINE d'ADTIM FTTH : www.ardechedromenumerique.fr/faq

04 82 48 00 18
Prix d'un appel local
DU LUNDI AU VENDREDI
de 8 h à 20 h

SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'ADN SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

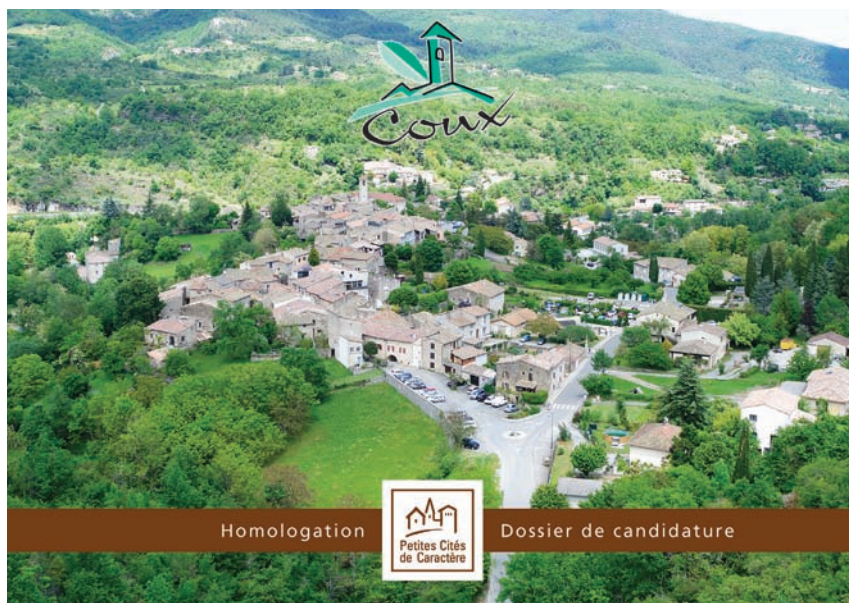


Dans le cadre de la commercialisation de la fibre optique, réseau ADN, il n'y a pas d'exclusivité. Ce réseau est ouvert à tous les opérateurs dans les mêmes conditions de neutralité.

La Mairie de COUX n'a mandaté aucun opérateur sur le territoire de la Commune.



VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® : FAIRE DU PATRIMOINE LE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉS DE NOS COMMUNES



Mais alors c'est quoi Petites cités de Caractère® ?

« C'est la reconnaissance de la qualité du patrimoine qu'une commune a hérité du passé de sa cité, ainsi qu'une incitation pour l'entretenir, le restaurer, le mettre en valeur et le transmettre aux générations futures. »

JEAN-PIERRE LEFLOCH Maire d'AMBIALET Département du TARN 81430

« En d'autres termes, il s'agissait de qualifier et faire reconnaître ces communes rurales atypiques par leur patrimoine d'exception d'intérêts régional, national, voire européen et organisées en ensemble architecturaux diversifiés ; ces petites villes ayant perdu leur statut, tout en ayant l'ardente obligation de conserver et d'entretenir un patrimoine hors de proportion avec leurs capacités financières et celles de leur population. C'est sur ce constat que les premières communes intéressées et agréées par un groupe d'experts du patrimoine bâti, de l'environnement et du tourisme, se constituèrent officiellement en 1976 en association régionale pour se faire entendre, pour mettre en œuvre autour d'une charte de qualité, une politique de restauration et de requalification du patrimoine et d'exploitation de celui-ci à des fins de tourisme culturel de qualité. L'aide de l'établissement Public régional dès 1978, dans le cadre de sa politique en faveur du tourisme rural, puis de la Région dans les années 1980 fut de ce point de vue déterminante. »

JEAN-BERNARD VIGHETTI Créateur des Petites Cités de Caractère®

Les critères préalables d'admission

1. L'agglomération doit être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques, ou d'un Site Patrimonial Remarquable
2. Être une commune de moins de 6000 Habitants à la demande de l'adhésion
3. L'agglomération doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène témoin de son histoire, avoir exercé et/ou exercer des fonctions urbaines de centralité.
4. La commune doit avoir un programme pluriannuel de restauration et réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels.
5. La commune doit s'inscrire dans la stratégie de développement touristique de son territoire.

LES ENGAGEMENTS :

1/ ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A ENTREtenir, RESTAURER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES

- Création d'un site patrimonial remarquable en partenariat avec l'architecte des bâtiments de France.
- Entretien et à la valorisation de l'espace public.
- Entretien et à la valorisation du bâti public.
- Entretien et à la valorisation du bâti privé.

2/ ENGAGEMENT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

- Organiser l'accueil des visiteurs sur l'année.
- Mettre en place un dispositif d'information notamment touristique.
- Se doter d'outils de communication touristique.
- Engager une politique de valorisation des patrimoines.
- Mettre en place des dispositifs d'interprétation des patrimoines permettant la découverte de manière autonome.
- Détenir au minimum, en cœur de cité, un café-restaurant et commerce multiservices.
- Posséder un lieu d'hébergement touristique affilié à un réseau de qualité.
- Favoriser l'accueil des métiers d'arts par l'installation d'artistes et d'artisans d'art.

3/ ENGAGEMENT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ANIMATION

- Encourager chacun à participer, contribuer et prendre sa part aux actions engagées.
- Favoriser la mise en place d'au moins une manifestation annuelle culturelle et festive valorisant les patrimoines matériels et immatériels de la cité.
- Favoriser une manifestation commerciale et artisanale présentant des productions locales ou régionales.
- Détenir au minimum un lieu d'exposition.

4/ ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A PARTICIPER A LA VIE DU RESEAU

- Ratifier le contrat de licence de marque et ses annexes.
- Participer à la vie du réseau territorial, développer des synergies avec les Petites Cités de Caractère® voisines.
- Respecter l'image et les principes attachés à la marque.
- Affirmer son appartenance au réseau Petites Cités de Caractère®.
- Relayer les manifestations organisées par le réseau et s'inscrire dans les manifestations nationales et internationales.

« QUELS BÉNÉFICES POUR UNE COMMUNE À ÊTRE PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® ? »

- Pour les habitants, la marque « Petites Cités de Caractère® » permet la prise de conscience d'habiter dans un cadre patrimonial remarquable, une prise de conscience indispensable pour une mobilisation des personnes pour sauvegarder, valoriser et animer le patrimoine de la cité.



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

– Pour la commune, la marque « Petites Cités de Caractère® » renforce l’attractivité, tant pour des investisseurs privés que pour des investissements publics. Dans de nombreux départements et régions, la commune peut recevoir des aides techniques et financières spécifiques par des collectivités territoriales.

– Pour le tourisme, la marque « Petites cités de Caractère® » qualifie une destination et l’entrée d’une cité dans le réseau s’accompagne toujours d’une hausse de la fréquentation touristique.

PETITES CITES DE CARACTERE®

C’est fin 2020, 193 communes en France, 36 communes en Auvergne-Rhône-Alpes et 2 communes en Ardèche.

ET COUX ALLEZ-VOUS ME DIRE ?

COUX, c’est depuis de très nombreuses années une prise de conscience de la qualité de notre patrimoine bâti, une richesse historique extraordinaire, ...

Mais Coux c’est aussi depuis le mandat 2020/2026, un engagement de vos élus de la majorité à réussir à enfin faire reconnaître la qualité de notre cité.

Enfin plus concrètement, c’est un groupe de travail composé de 18 personnes avec des élus, des Couxois investis sur le patrimoine mais pas que.

C’est aussi un maire d’une commune déjà labellisée Petites Cités de Caractère®, c’est un vice-président de la Communauté d’agglomération, président de l’office du tourisme, ainsi que le directeur de la structure et pour boucler la boucle c’est aussi une guide conférencière qui se sont retrouvés tous les jeudis soirs depuis le mois de février pour présenter un dossier qui nous permettrait d’être auditionné.

Une partie du pari est aujourd’hui atteint puisque nous avons eu l’honneur de recevoir le jury d’homologation Mardi 14 Septembre.

Jury qui ne donne aucun élément de réponse sur leur décision le jour de l’audition.

A ce jour, trois possibilités :

- Avis défavorable au regard des exigences de la marque.
- Avis favorable pour une adhésion au titre de « Commune Homologable ». Cette dernière est alors réputée adhérente au réseau des « Petites Cités de Caractère® ». La commission d’homologation propose à la commune une feuille de route pour accéder à l’homologation.
- Avis favorable pour une adhésion au titre de « Commune Homologué ». La commune remplit les conditions requises par la charte. La commune est alors homologuée « Petites Cités de Caractère® ».

« Une marque qui permet une meilleure prise en charge de l’entretien du patrimoine privé »

Claude BARTHELEMY,
Maire de Combret-sur-Rance
Département de l’AVEYRON 12370

Désireuse de protéger et de valoriser le patrimoine bâti, la municipalité de Coux, compétente en matière de Plan Local d’Urbanisme, a décidé de travailler à la mise en place d’un SPR pour le secteur Centre Bourg, situé dans le périmètre du Pont sur l’Ouvèze, classé Monument historique par arrêté du 2 décembre 1932.

Tous les élus du Conseil Municipal sont convaincus par ce projet et acceptent les exigences et objectifs de ce type de classement pour la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur au point de vue architectural, archéologique artistique et paysager afin d’avoir un village de qualité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en séances du lundi 31 mai 2021 et du lundi 25 octobre, a voté à l’unanimité l’engagement dans la procédure de création d’un SPR.

La création d’un SPR s’inscrit dans une démarche de progrès permettant d’avoir un règlement adapté qui serait d’une grande aide pour une gestion et une instruction plus aisées des demandes d’autorisation d’urbanisme et qui garantirait une meilleure protection du bâti remarquable du village..



▲ Vue sur la façade Nord du noyau médiéval de Coux.
Extrait de carte postale, vers 1958



▲ Photos extraites du PLU 2009



POINT INFO JEUNES (PIJ) ITINÉRANT 11-30 ANS

Tu as entre 11 et 30 ans ? Bienvenue au Point Info Jeunes (PIJ) itinérant ! À la recherche d'un job, d'un stage, d'un emploi ? Besoin d'infos sur la scolarité, les études et les formations possibles ? Des questions sur la vie quotidienne, la santé, le logement... ? Envie d'aventures, d'expériences à l'international ? Besoin d'un coup de main pour tes projets ?

Le Point Info Jeunes itinérant est à ta disposition lors de permanences dans les communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, ou sur rendez-vous. C'est un espace convivial de discussion et d'échanges ; c'est aussi un « espace numérique » (ordis, imprimante, aide à la recherche, etc.). Il est aussi ouvert aux parents et aux professionnels. Viens t'informer, c'est gratuit et anonyme !

Une première à Coux...



Le Point Infos Jeunes (PIJ) de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (Capca), animé par Florian Thimonier, s'est installé sur la place d'Onclaire. Une dizaine de visiteurs sont venus échanger avec Florian, des jeunes seules, et d'autres avec leurs parents.

Florian est là, à l'écoute des jeunes, de leurs familles sur tous les sujets qui peuvent les préoccuper. Christine GIGON, adjointe, présente lors de l'opération, le remercie pour son action.

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu afin de faire connaître le dispositif et d'autres seront programmés prochainement.

L'INFORMATION JEUNESSE EST UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC, DÉFINIE ET GARANTIE PAR L'ÉTAT

Le réseau Information Jeunesse vise à permettre à tous les jeunes, sans aucune discrimination, l'accès à l'information, composante fondamentale de l'éducation, de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement citoyen, de l'épanouissement personnel, de la connaissance de ses droits, de la lutte contre l'exclusion et de la mobilité.

Le Point Info Jeunes itinérant propose une éducation à l'information au travers de méthodes (trouver les bonnes infos, prendre ses décisions soi-même, chercher de l'information fiable), un accueil gratuit et anonyme, et une « co-construction » de projets avec les jeunes.

Au cœur d'un réseau de partenaires, le Point Info Jeunes itinérant développe des liens avec le monde associatif, socio-économique, de l'insertion, de l'emploi, de l'éducation formelle et non-formelle, de la santé et les médias.

BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNÉE DE LA COMMUNE

Mardi 13 et Jeudi 15 Avril, Charlette DUCHAMP, baliseur officiel, accompagnée de Marie-Claire COSTE ont procédé au rafraîchissement du balisage des sentiers de randonnée répertoriés dans le guide Ardèche Buissonnière et situés sur le territoire de la commune de Coux.

Voici un compte rendu de leur travail.

Mardi 13 Avril :

« La Jaubernie » agréable balade de 5 kilomètres pour découvrir la vallée de l'Ouvèze et le site de la Jaubernie.

Rafraîchissement de quelques marquages et rajout de balisage sur les grottes et le hameau de la Charrière.

Jeudi 15 Avril :

« Tour des Bros » belle randonnée qui surplombe la rive droite de l'Ouvèze.

Nous avons commencé le balisage à partir du cimetière. Pareillement, reprise de quelques peintures et rajout de balisage nécessaire à des intersections.

Nous avons constaté le surbalisage - parfois tous les 30 m – mais ne l'avons toutefois pas supprimé.

Nous avons informé de l'absence du panneau Coux au cône de La Fontaine Merveilleuse.

Nous avons passé deux agréables journées et contentes de pouvoir guider les randonneurs sur nos beaux sentiers.

Quelques-uns que nous avons rencontrés lors de cette mission nous ont d'ailleurs remercié d'effectuer cette tâche bénévolement et nous ont même fait part de quelques remarques pour faciliter l'orientation des marcheurs.



Les élus remercient Charlette et Marie-Claire pour ce travail.



CONTACT

Florian Thimonier
Tél. 07 60 83 83 38
Courriel : pij@privas-centre-ardeche.fr

T'CAP LE RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF : BOUGEZ AVEC L'AGGLO !

LIGNE E : COUX / PRIVAS

LIGNE E : COUX - ONCLAIRE >> PRIVAS

Jours de service (sauf jours fériés)	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV
COUX - Place Onclaire	8:10	9:10	12:55	13:50	16:30
COUX - Centre	8:15	9:15	12:57	13:55	16:35
PRIVAS - Collège Ventadour	8:20	9:20	13:05	14:00	16:40

LIGNE E : PRIVAS >> COUX - ONCLAIRE

Jours de service (sauf jours fériés)	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV
PRIVAS - Collège Ventadour	9:00	10:20	12:30	16:20	17:20
COUX - Centre	9:03	10:23	12:35	16:25	17:25
COUX - Place Onclaire	9:05	10:25	12:37	16:30	17:30

Quelques soit la ligne T'CAP utilisée, les tarifs sont les mêmes soit à ce jour 1€ le ticket valable 2 heures.

De nouveaux horaires et de nouvelles lignes en réponse aux besoins.

Au regard des demandes d'améliorations formulées et de l'analyse des données du système billettique, des évolutions ont été mises en place, parmi lesquelles pour la commune de Coux :

- à compter de la rentrée de septembre 2021, une nouvelle ligne E entre la place d'Onclaire, le village et le collège ;
- la ligne G le long de la RD2 est le résultat de l'adaptation des horaires de la ligne 01 « Saint-Sauveur-de-Montgut, Coux RD2, Privas ».

Boutique T'CAP à Privas :

Billets, abonnements, horaires des lignes et autres informations sur le réseau T'CAP sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h, 2 Cours de l'Esplanade à Privas - Tél. : 04 75 35 85 30.

LIGNE G : COLLÈGE VENTADOUR / LYAS - MOULIN À VENT

LIGNE G : LYAS - MOULIN À VENT / COLLÈGE VENTADOUR

Jours de service (sauf jours fériés)	LàV	LàV
LYAS - Moulin à vent	7:40	13:30
LYAS - Crt Le Roure	7:44	13:34
LYAS - Ecole Primaire	7:47	13:35
LYAS - La Taiga	7:48	13:36
LYAS - Les Écumais	7:49	13:37
LYAS - La Garene	7:50	13:38
COUX - Brus Ladreyt	7:52	13:39
COUX - Crt Lyas-Fauillon	7:54	13:41
COUX - Chassagne Haut	7:57	13:42
COUX - Côte Chaude-Dindonne	7:58	13:44
COUX - Chassagne Bas	7:59	13:46
LYAS - Petit Toumon-Boulangerie	8:03	13:48
PRIVAS - Champ de Mars	8:06	13:50
PRIVAS - Cours du Palais	8:07	13:52
PRIVAS - Z.I. Sud	8:12	13:56
PRIVAS - Crt Av. Marc Seguin / Av. Jean Breton	8:13	13:57
PRIVAS - Crt Av. Marc Seguin / Bvd du Vivarnais	8:14	13:58
PRIVAS - Pôle Emploi	8:16	13:59
PRIVAS - J. Dupin	8:17	14:00
PRIVAS - Collège Ventadour	8:20	14:00

LIGNE G : COLLÈGE VENTADOUR / LYAS - MOULIN À VENT

Jours de service (sauf jours fériés)	LàV	LàV	LàV**
PRIVAS - Collège Ventadour	11:52	16:20	
PRIVAS - J. Dupin	11:53	16:21	
PRIVAS - Pôle Emploi	11:54	16:23	
PRIVAS - Crt Av. Marc Seguin / Bvd du Vivarnais	11:55	16:24	
PRIVAS - Crt Av. Marc Seguin / Av. Jean Breton	11:56	16:24	
PRIVAS - Z.I. Sud	11:57	16:25	
PRIVAS - Lycée Vincent d'Indy	12:02	16:32	
PRIVAS - Cours du Palais	12:05	16:36	
PRIVAS - Champ de Mars	12:08	16:38	
LYAS - Petit Toumon-Boulangerie	12:10	16:40	
COUX - Chassagne Bas	12:13	16:43	
COUX - Côte Chaude-Dindonne	12:15	16:44	
COUX - Chassagne Haut	12:16	16:46	
COUX - Crt Lyas-Fauillon	12:18	16:47	
COUX - Le Brus	12:19	16:49	
LYAS - La Garene	12:21	16:50	
LYAS - Les Écumais	12:22	16:51	
LYAS - La Taiga	12:24	16:53	
LYAS - Ecole Primaire	12:25	16:54	
LYAS - Crt Le Roure	12:27	16:56	
LYAS - Moulin à Vent	12:32	17:00	17:29**
LYAS - Les Écumais			17:30**
LYAS - La Taiga			17:32**
LYAS - Ecole Primaire			17:34**
LYAS - Crt Le Roure			17:35**

T'CAP D'AUTOPARTAGER ?

(Service disponible dès le jeudi 1er avril 2021)

En route pour l'autopartage de véhicules électriques sur le bassin privadois.

T'CAP d'autopartager ?

Que ce soit pour tester une voiture électrique avant d'en acheter une, pour voir s'il est possible de se passer d'une voiture ou en complément de l'offre de transport en commun T'CAP, il y a plusieurs raisons de tester l'autopartage !

La société CLEM' a été sélectionnée pour mettre en place ce service et vous accompagner dans son utilisation.

T'CAP d'autopartager ? Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont deux Zoé et un Kangoo électriques que vous pouvez trouver en libre-service sur les communes d'Alissas, Coux et Privas.

- Sur Alissas : un Kangoo place de la Mairie, à proximité de l'arrêt de bus "Déviation" dans le sens Privas - Le Pouzin et "Centre" dans le sens Le Pouzin - Privas.
 - Sur Coux : une Zoé, place d'Onclaire, à proximité de l'arrêt de car "Coux centre".
 - Sur Privas : une Zoé, place de l'Europe-Unie, à proximité de l'arrêt de bus "Europe-Unie".
- Les réservations se font par créneau de 2 h.

2 possibilités s'offrent à vous :

- Un tarif pour une utilisation ponctuelle, sans abonnement : 5 euros/2 h.
- Un tarif pour une utilisation régulière (rentable dès 5 réservations par mois) : abonnement de 8 euros/mois* + 3 euros/2 h.

Pour réserver une voiture c'est très simple, il suffit de vous rendre sur le site <https://clem.mobi>, de créer votre compte et de réserver une voiture !

* L'abonnement sera débité uniquement les mois où vous effectuez des réservations.

ATTENTION ! La création de votre compte doit être validée par CLEM' et peut prendre jusqu'à 48 heures. Il est donc conseillé de créer votre compte en amont !

Plus d'infos : www.t-cap.mobi

Boutique T'CAP à Privas :

Billets, abonnements, horaires des lignes et autres informations sur le réseau T'CAP sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h, 2 Cours de l'Esplanade à Privas - Tél. : 04 75 35 85 30

Nous invitons vivement l'ensemble de la population de la CAPCA à utiliser tous les transports collectifs mis en place sur le territoire. Les données relatives à la fréquentation seront des éléments importants dans les choix d'évolution du réseau T'CAP.



ÉCOLES 2021-2022

Au lendemain de la rentrée scolaire, l'éducation nationale nous annonçait officiellement la fermeture de 2 classes dans les écoles de COUX : une à Masneuf qui compte 45 enfants au moment de la rentrée, et une au Village qui compte 49 enfants.

Au-delà de cette annonce et de l'agitation très politisée de l'opposition, qui a d'ailleurs été quasi exclusivement dirigée sur l'école du village. Il faut penser à nos enfants, aux enseignants qui vont assumer la réorganisation des classes ainsi qu'aux enseignants qui ont dû changer d'affectation au dernier moment, et à l'avenir de nos écoles. Sauver nos écoles ce n'est pas se lamenter et chercher systématiquement à qui est la faute, c'est promouvoir notre commune et l'intérêt de nos écoles pour nos enfants.

Nos enfants, après une nouvelle année marquée par les restrictions sanitaires et le port du masque, se retrouvent malgré eux dans 2 classes multi-niveaux de 22 et 23 enfants à Masneuf avec Mmes Franchini (PS à CP) et Rossetti (CE1 à CM2), et 2 classes multi-niveaux de 24 et 25 enfants au Village avec Mmes Gauthier et Arnaud (PS à CE1) et Delemos et Marcoux (CE2 à CM2). Dis comme cela les chiffres des effectifs par classe ne sont pas scandaleux, c'est le fait d'avoir des classes multi-niveaux regroupant à la fois des maternelles et des CP voire CE1 dans une même classe qui sera la tâche la plus difficile que devront assurer les enseignants de nos écoles. Leur expérience et leur professionnalisme nous encourage à positiver quant à la qualité de l'éducation que recevront nos enfants. Nous leur apportons toute notre confiance, et nous continuerons à œuvrer pour apporter un environnement de travail de qualité pour les enseignants et les enfants de notre commune.

Les enseignants partant sont M Gaillard (Masneuf) qui n'avait pas encore d'affectation au surlendemain de la rentrée et Mme Trouillas Dedidier (Village) qui dès l'annonce de fermeture était affectée à l'école de CHOMERAC.

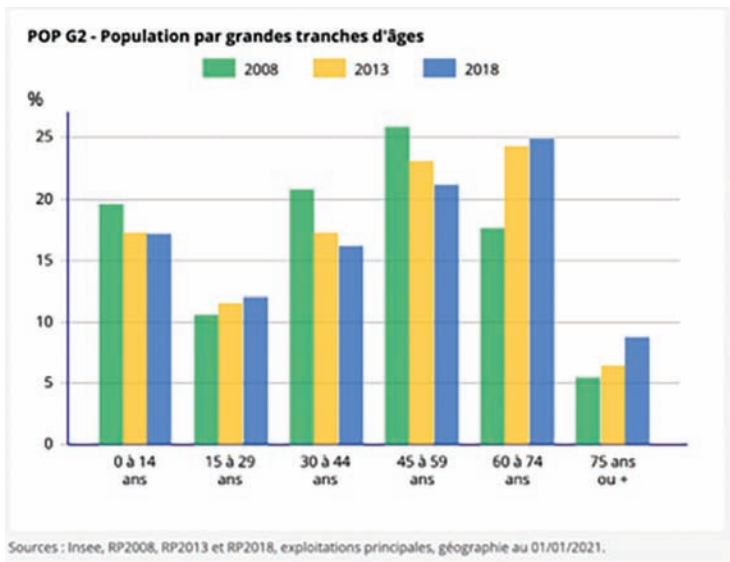
Comment sommes-nous arrivés à cette situation ? Sur les 10 dernières années les effectifs des enfants scolarisés dans nos 2 écoles sont passés d'un peu plus de 150 enfants en 2011 et 2012 à 94 enfants en 2021-2022, soit une diminution de plus d'un tiers.

Durant cette même période la démographie et l'habitat de la commune ont continué à progresser (cf tableau INSEE). Mais le constat le plus préoccupant concerne les tranches d'âge des enfants scolarisables qui n'ont cessés de diminuer au profit des plus de 60 ans.

Que pouvons-nous faire ? Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, et contrairement à ce qu'ont tenté de faire certaines personnes sur l'école du village, nous ne pouvons pas et ne souhaitons pas aller chercher des enfants de communes voisines habitant en bordure de COUX.

Un accord entre les communes du secteur encadre les demandes de dérogations en créant un mécanisme de refacturation, tout ceci afin de limiter les départs d'enfants hors commune, et permettre ainsi à l'académie de mieux prévoir l'évolution des effectifs.

Félicitations aux enfants de CM2 des écoles de Masneuf et du Village qui rentrent en 6ème au collège depuis la rentrée de septembre 2021.



LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	326	355	566	655	691	771	832	867
Résidences principales	257	314	467	548	591	683	722	735
Résidences secondaires et logements occasionnels	44	27	60	92	65	57	52	58
Logements vacants	25	14	39	15	35	31	58	74

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.
 Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.



ÉCOLES 2021-2022

Nous ne pouvons pas non plus accepter de mettre en danger une de nos deux écoles afin de permettre le maintien de l'autre. Notre engagement municipal est de défendre et maintenir équitablement nos deux écoles.

En dehors des ventes ou constructions de maison classique, deux opérations immobilières existent sur Coux et peuvent permettre d'amener des familles avec enfants :

- Sur le quartier de Tauleac avec les nouvelles constructions ADIS qui devraient permettre d'avoir une dizaine d'habitations d'ici fin 2022.
- Sur Haut Chassagne où la vente des parcelles est plus lente que prévue.

Étant proche de Privas et de la possibilité de scolariser des enfants en école privée, ce sont par exemple 5 enfants qui depuis fin Juin sont sortis des effectifs de Masneuf pour aller vers le privé.

En tant que citoyen, nous ne pouvons que promouvoir dans notre commune les écoles dites de « village » et l'avantage apporté à nos enfants : effectif, environnement et qualité de l'éducation.

C'est à chacun d'en faire la promotion.

Une calculatrice leur a été offerte par la municipalité de Coux ainsi qu'un ordinateur par la CAPCA.



Notre volonté est de continuer à valoriser le bâti communal. Après la rénovation de l'école du village, c'est celle de Masneuf qui aura une réhabilitation de sa façade dans les mois à venir.

Dans les années à venir il faudra sûrement penser à réorganiser nos écoles.

Ce débat doit être serein, non partisan et répondre aux souhaits du plus grand nombre afin que nos enfants aient une école de qualité.

À l'occasion de ce début de mandature, la commune de COUX a choisi de réaliser un appel d'offre publique pour la constitution et la livraison des repas de cantine dans nos deux écoles.

Les élus en charge des affaires scolaires associés à des représentants de parents d'élèves des deux écoles ont définis un cahier des charges avec la volonté d'aller au-delà des recommandations de la loi EGALIM (pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) en favorisant à la fois un site de préparation des repas locale, l'approvisionnement par les circuits courts et la prise en compte d'une part plus importante des produits issus de l'agriculture biologique.

Le 12 Avril 2021 la commission d'appel d'offre composée de messieurs JEANNE, LECOMTE, LEFEBVRE et Madame GIGON s'est réunie en mairie afin d'analyser les offres reçues.

Conformément au cahier des charges, sur les 4 réponses reçues, c'est la société API Restauration dont l'atelier de préparation est à LORIOU qui a été retenue, et qui préparera les repas de nos enfants durant les 6 prochaines années.

Le mardi 4 Mai 2021 Monsieur Jean-Pierre JEANNE accompagné des élus en charge des écoles ont remis aux 21 élèves de CM2 des deux écoles de COUX les ordinateurs portables offerts par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

C'est un outil indispensable pour appréhender le numérique et aider ces futurs collégiens, notamment lors de la mise en place des cours à distance pendant la crise sanitaire.

Comme chaque année, en fin d'année scolaire, des élus ont remis aux 21 élèves de CM2 des deux écoles de COUX les calculatrices nécessaires au collège.

*Vous résidez à COUX,
votre enfant aura 3 ans au 31 Décembre
de l'année en cours,
inscrivez-le au plus tôt
dans les écoles couxaises
auprès de la mairie.*

*Les 2 écoles de COUX
accueillent les enfants à partir de 3 ans
jusqu'au CM2*



↳ L'ÉCOLE DE MASNEUF - CYCLES 1-2

C'est en pleine préparation de la fête du 100ème jour d'école (qui devait avoir lieu le mardi 6 avril dernier) que les élèves de l'école de Masneuf ont dû rejoindre leurs foyers pour une semaine de classe à la maison imposée par l'« abominable » covid-19.

Cela n'a pas empêché à chacun de célébrer l'évènement en avance le vendredi 2 avril en venant à l'école paré de son plus beau déguisement. La journée a été l'occasion de travailler et de représenter le nombre 100 de différentes façons et elle s'est terminée par un goûter offert par l'association Couxi-Couxa : un excellent moment pour se souhaiter de bonnes vacances de printemps et une fin d'année plus joyeuse.

Ce mois de mai, les enfants de maternelle et de cycle 2 de l'école de Masneuf se régaleront à agrémenter le « carré potager » aménagé par les employés municipaux dans la cour de l'école. Ce projet jardinage va permettre de faire pousser quelques plantes aromatiques, des légumes (tomates, radis) et des fruits (fraises) de saison que nous espérons pouvoir déguster d'ici l'été.

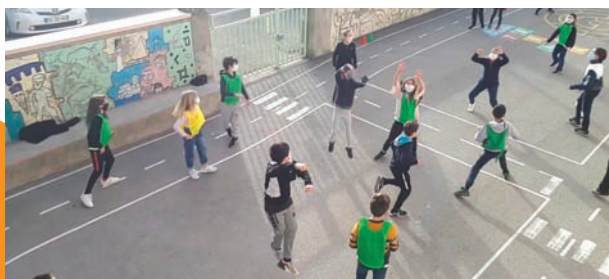
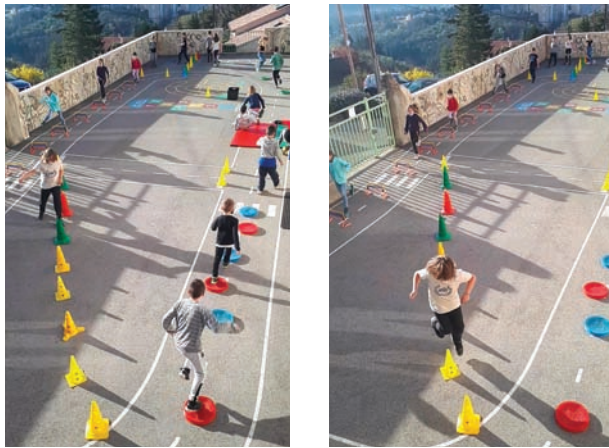


16

L'ÉCOLE DE MASNEUF - CYCLE 3

Les contraintes sanitaires n'empêcheront pas les enfants de Masneuf de bouger cette année! Depuis le mois d'octobre, la classe des CE2, CM1 et CM2 s'est donc lancé le défi de réaliser trois ateliers sport par semaine. En ce moment, ce sont deux ateliers de motricité et un atelier de jeux collectifs qui sont organisés chaque semaine. Et cette dernière semaine, les révisions des panneaux de circulation et des règles de sécurité routière ont été proposées.

Les grands installent leurs ateliers et à la fin de leur séance matinale, trois ou quatre volontaires expliquent aux enfants de maternelle les règles de leur jeu et leur montre de quelle manière ils peuvent réaliser les parcours de motricité. Les installations profitent ensuite aux élèves de CP/CE1 qui peuvent également les modifier ou les adapter à leur taille. Une belle idée, un beau partage qui sera poursuivi jusqu'à la fin de l'année.



L'ÉCOLE DU VILLAGE

« Voyage dans le temps »

Courant mars, Bernard et Léa du Museum de l'Ardèche ont fait voyager les élèves dans le temps. Rencontre avec trilobites, ammonites, et même des poulpes vampires... ! Les CP CE CM ont été tenus en haleine par ce récit de l'évolution des espèces et la découverte de ces épatantes créatures. Par quel mystère pouvons-nous connaître ces animaux vivants il y a des millions d'années ? Nulle magie ! Les élèves ont compris les changements géologiques et le processus de fossilisation. Ils ont même pu repartir avec leur propre « fossile », réalisé dans la cour de l'école à partir de moulage et de plâtre.

Dans le cadre des actions départementales sur les Espaces Naturels Sensibles, les élèves ont également pu comprendre les enjeux et les difficultés de la migration par des mises en situation ludiques préparées par Elsa, une animatrice du CCSTI. Transformés en oiseaux le temps d'un jeu en extérieur, les élèves ont essayé de traverser un continent en évitant les dangers que rencontrent les migrateurs. Une demi-journée très riche.



Un petit coin de nature dépaysant

Vendredi 26 mars après-midi, les maternelles et les CP de l'école du village sont descendus faire des activités d'athlétisme dans une partie du camping de Coux. Tout à coup, il nous a semblé que l'on était loin de l'école comme si nous avions pris un bus et fait plusieurs kilomètres.

Après une récréation dans le premier pré et un jus de pomme, des ateliers de sauts, lancers et courses étaient installés dans l'herbe et les enfants sont passés d'un atelier à l'autre tenus par Florence, Aline et la maîtresse.

Quel bon après-midi ailleurs !

ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE COUX

Il est un espoir de taille, dans ce contexte si difficile que nous subissons tous depuis de longs mois aux niveaux moral, culturel, économique et social, que nous devons faire preuve de loyauté, de respect, de sérénité, de solidarité ou encore d'engagement pour permettre à notre collectivité de continuer à se construire.

Ces prédispositions se placent définitivement en opposition aux postures partisans de Monsieur LEFEBVRE et de ses colistiers, au mépris et au rejet des institutions qui sont contraires aux valeurs et aux principes fondamentaux de notre engagement.

Il nous semble utile de rappeler ces principes à la lecture des écrits sur les réseaux sociaux, dans les journaux, dans vos boîtes aux lettres et même dans cette rubrique d'expression libre de notre bulletin municipal. Cette attitude irrespectueuse nous pousse à une attitude de défiance, voir de rejet de tout travail collectif avec les membres de l'opposition.

En somme, comme l'écrit Jean-Paul Sartre : « La confiance se gagne en gouttes et se perd en litres ».

Malgré cela, nous tenons à vous assurer que l'équipe « Ensemble pour l'avenir de Coux » a su agir rapidement grâce à sa grande capacité de travail et de sa disponibilité auprès de la population Couxoise.

Des projets nous n'en manquons pas, certains sont visibles quand il s'agit de travaux et d'autres le sont moins comme les appels d'offres concernant la voirie et la cantine qui ont permis de renouveler les marchés associés. Un autre projet concernant le géosite de la Jaubernie nous tient à cœur. Nous l'entamons via une étude afin d'en définir l'avenir par des actions pédagogique et touristique.

En début d'année, comme les années précédentes, nous avons choisi de ne pas augmenter la fiscalité locale malgré des recettes en baisse et des charges qui, elles, ne fléchissent pas.

D'ici quelques mois nous espérons vous annoncer une bonne nouvelle pour notre commune. Ce sera une récompense pour les actions effectuées depuis de nombreuses années, mais aussi le fruit du travail du groupe « Ensemble pour l'avenir de Coux ». Cette distinction permettra d'inscrire notre cité dans un véritable projet de territoire, patrimonial, urbanistique et touristique.

Les élus « Ensemble pour l'avenir de Coux »

COUX EN COMMUN

Écrire cette tribune est un exercice délicat : comment exprimer à la population Couxoise la réalité de ce que nous ressentons tout en sauvegardant une relation encore bien fragile avec la majorité municipale ? Nous 4 arrivons au sein du conseil municipal de Coux selon le fonctionnement démocratique établi par la loi : les électeurs élisent 19 conseillers dont ils sont en droit d'attendre que ces 19 élus mettent en commun les compétences de chacune et chacun au bénéfice de la communauté. « Cela fait 25 ans qu'on fonctionne comme ça, je ne changerai rien ! », nous répète le maire. Et pourtant la réalité c'est qu'il y a un changement que personne ne peut ignorer : pour la première fois un autre regard fait partie intégrante de la structure de gestion communale. Et ce regard n'a pas vocation à être destructeur. Bien au contraire. Nous affirmons depuis toujours notre volonté de participer positivement. C'est là tout le génie de la démocratie : compter sur la richesse de la rencontre des diversités !

Alors, oui, cette première année de mandat a été douloureuse. « En fonction de leur disponibilité, nous proposons de les intégrer progressivement dans des groupes de travail », écrivait le maire dans son éditorial de novembre à notre propos. Nous ne cessons de demander à être inclus à ces groupes de travail, mais ils n'existent pas ! Notre proposition de participation au conseil d'école a été rejetée de même qu'au groupe de réflexion sur le sujet. Pourtant, les écoles (avec la menace de fermeture d'une classe et le marché cantine) méritent toutes les attentions. On nous demande de voter tout en refusant de nous transmettre à l'avance les documents idoines, même d'un petit « clic » de souris. Il faut passer en mairie et l'on parvient alors à récolter par oral ou de visu les informations et explications. Des réunions des élus sur les éoliennes Gruas - Serre de l'Eglise ont été organisées, aucune information ne nous est donnée. ...

Alors nous continuerons de demander la parole et de nous exprimer au conseil municipal. Nous resterons vigilants sur les questions sociales, scolaires, environnementales, nous proposerons d'avancer des projets sur les équipements sportifs et de loisirs, l'agriculture, les déplacements dans la commune (à pied et à vélo), et d'autres sujets, en restant à l'écoute de nos concitoyens, et continuerons de voter les projets présentés lorsqu'ils nous sembleront positifs.

Les élus Coux en commun : Sonia Cloez, Guy Hernandez, Sylvain Dedidier, Jacques Lefebvre

**Les groupes politiques, qu'ils soient minoritaires ou majoritaires, ont le droit de s'exprimer.
À chaque édition du magazine municipal « Regard de Coux », un espace leur est réservé.**



DISPOSITIF « LE BON SAMARITAIN »

En France, 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque. Le temps est un facteur décisif qui détermine les chances de survie. Après 4 minutes, pour chaque minute écoulée, le taux de survie diminue de 10 %. Alors que le délai moyen de réponse des secours est de plus de 10 minutes, la communauté de volontaires du Bon Samaritain peut alors intervenir et porter secours aux victimes.

C'est dans ce contexte que le dispositif « Le Bon Samaritain », premier service communautaire national d'alerte à distance, s'est créé afin d'améliorer la survie à l'arrêt cardiaque et aux détresses vitales en France. Aujourd'hui, ce réseau communautaire de plus de 120 000 bénévoles « bons samaritains » est présent sur 60 départements métropolitains.

La convention entre le SDIS de l'Ardèche va permettre de mettre gracieusement à disposition du SDIS 07 un accès à un serveur dédié permettant de gérer le réseau de secouristes volontaires en Ardèche via l'application smartphone gratuite « Staying Alive ».

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le centre de transmission de l'alerte (CTA) engage les secours publics et l'application permet au CTA de géolocaliser et de prévenir les secouristes bénévoles disponibles dans un périmètre de 5 kilomètres autour de l'accident.

Le bon samaritain à proximité pourra repérer grâce à l'application le lieu où se trouve le malade et l'application lui indiquera la position d'un défibrillateur automatique externe.

Grâce à leur intervention, le taux de survie lors d'un arrêt cardiaque passe de 7,5 % à 40 %. Ce réseau de secouristes bénévoles permet ainsi de gagner de précieuses minutes et sauver des vies. Tous les citoyens peuvent jouer un rôle en téléchargeant l'application « Staying Alive ». Si un bon samaritain est titulaire d'un diplôme de secouriste, il pourra aller directement sur les lieux pour prodiguer à la personne les premiers secours. Si le bénévole n'a pas de notion de secourisme, il pourra aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.

L'application compte d'ores et déjà 406 bons samaritains dans le département.

LES POMPIERS VOUS REMERCIENT

L'ensemble des Sapeurs-Pompiers de Privas remercie la population pour les dons reçus pour leur calendrier 2021 et tous les mots d'encouragement les accompagnant.

*Giffon Olivier
Président Amicale Pompiers de Privas*

La solidarité envers les sapeurs-pompiers nous tient à cœur... Réservez-leur un bon accueil pour le calendrier 2022.

La distribution a commencé.



EVERESTING CHALLENGE DE JÉRÔME QUINTANA LE 19 JUIN 2021

Quelle belle aventure. Tout d'abord je tiens à vous remercier pour votre confiance. La collecte au profit de la Ligue contre le Cancer a atteint un chiffre considérable: 2 350€. Celle-ci reste active jusqu'au 30 juin <https://collecter.ligue-cancer.net/projects/everesting-challenge>

J'ai atteint mon Everest avec 8 878 mètres de dénivelé positif. Cela restera un souvenir inoubliable. Merci aux copains qui m'ont, à tour de rôle, accompagné (qui a dit que le cyclisme était un sport individuel...) et toutes les personnes qui ont pris du temps pour venir m'encourager.

Il aura fallu attendre 23h06 pour terminer ce challenge. La chaleur de l'après-midi (39° ressenti) m'a fait perdre un temps considérable. Je suis allé jusqu'au bout de moi-même, je ne voulais rien lâcher pour toutes celles et ceux qui souffrent de cette terrible maladie.



Quelques chiffres : 243 km, 8878 mètres (30m de plus...), 15h40, 8000 calories dépensées..., pour les spécialistes : fréquence cardiaque moyenne 132, puissance moyenne 192, score d'effort 800...

PISTE VÉLO DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

La finale départementale 2021 « piste vélo » de la Prévention Routière le mercredi 23 juin sur le parking de la MJC Couleurs des liens, à Privas

Elle se déroulait sous la houlette de la Directrice Christiane Reynaud avec les bénévoles du comité départemental et l'appui des gendarmes du groupement de l'Ardèche, des policiers de la direction départementale de la sécurité publique et des policiers municipaux.

La piste d'éducation routière réunissait les 80 enfants finalistes sélectionnés en amont lors des épreuves menées dans 106 classes primaires d'Ardèche et auprès de 2 485 élèves, ont pris part à plusieurs épreuves pratiques et théoriques liées au Code de la route et à l'agilité à bicyclette.

A l'arrivée deux élèves couxois ont été sélectionnés parmi les 12 premiers.

Félicitations à Océane de l'école du Village et à Gabin de l'école de Masneuf.



→ SIMPLIFIEZ LE TRI !
LE MÉMO DES PETITS NOUVEAUX



EMBALLAGES METALLIQUES

BRIQUES ALIMENTAIRES

BOUTEILLES ET FLAÇONS EN PLASTIQUE

+ LES NOUVEAUX !

SACHETS ET FEUILLE D'ALUMINIUM

BOUCHONS, COUVERCLES ET CAPSULES

SACS, SACHETS, FILMS ET BLISTERS

POTS, BOÎTES, BARQUETTES ET TUBES



BOUTEILLES

POTS ET BOCAUX

FLAÇONS




JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS

COURRIERS LETTRES ET AUTRES PAPIERS

EMBALLAGES CARTONNETTES

COMPOST

DÉCHÈTERIE



déchèterie

QUAND TOUS LES DÉCHETS SONT TRIÉS, LA POUBELLE EST PLUS PETITE !

